

## **Lettre ouverte à l'attention de M. CHAZAL, Directeur du CROUS de Strasbourg**

Monsieur le Directeur,

Les organisations signataires de cette lettre entendent protester vigoureusement contre les conditions dans lesquelles l'étudiante étrangère Widad BELATEL s'est fait arrêter et expulser du territoire français à quelques semaines de la fin de l'année universitaire. Elles entendent aussi vous signifier leur condamnation la plus ferme du concours que votre administration a apporté à cette arrestation et par conséquent à une politique indigne et dont les étudiants étrangers présents dans les cités universitaires du CROUS ont été à plusieurs reprises les victimes.

Le mardi 19 avril, les forces de l'ordre sont entrées dans la Cité Universitaire Paul-Appell, avec l'autorisation de la direction du CROUS et une aide manifeste de la Directrice de la Cité Universitaire qui les a guidées jusqu'à la chambre de cette étudiante. Cette aide directe que vous avez apportée aux forces de l'ordre n'est pas une première, puisqu'en octobre dernier celles-ci avaient déjà bénéficié du soutien de la directrice dans l'arrestation d'un autre étudiant, fait attesté dans la délibération du Juge des Libertés.

Pour nous il existe un principe simple : tout étudiant régulièrement inscrit à l'Université doit pouvoir terminer son année en France. Nous tenons à vous rappeler que le CROUS a vocation, par l'ensemble des aides, services et soutiens divers qu'il procure, à favoriser l'égalité d'accès des étudiants à l'Enseignement Supérieur, principe dont les étudiants étrangers bénéficient au même titre que les étudiants de nationalité française. Nous observons ensuite que le CROUS de Strasbourg est le seul CROUS de France à avoir apporté une telle contribution à une inadmissible chasse aux sans-papiers. Enfin nous vous faisons remarquer que votre comportement va à l'encontre de la politique de l'Université de Strasbourg qui tente, avec ses moyens propres et le concours de diverses associations et organisations syndicales, de soutenir ses étudiants étrangers et de tout mettre en œuvre pour limiter les expulsions, ce dont témoigne aussi une motion votée à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'UdS (1).

L'attitude bienveillante que vous manifestez à l'égard de la politique gouvernementale ne vous est pas imposée et relève de votre responsabilité et de votre choix personnel. Or vous considérez que cette attitude est normale, puisque, dans vos propos rapportés par l'édition des DNA du 21 avril, vous estimez que vous n'avez pas « à entraver l'intervention de la force publique » au prétexte que vous dépendez du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. A notre connaissance ce ministère n'a pas encore signifié aux directeurs de Crous qu'ils devaient apporter une aide aux arrestations, ce qui serait scandaleux. En totale contradiction avec vos propos, vous admettez d'ailleurs que la décision d'autoriser les forces de l'ordre vous revient de droit et que celles-ci ne peuvent pas intervenir sans votre accord. En conséquence vous avez bien eu une attitude de collaboration avec « la force publique ».

Nous vous prions enfin de considérer attentivement ceci : être étudiant en situation irrégulière, c'est le plus souvent être la victime d'une politique de stigmatisation des étrangers, d'une politique du chiffre, conduite depuis plusieurs années par notre gouvernement. Nous ne saurions vous demander de condamner cette politique. Mais au moins pourriez vous agir dans un sens qui ne l'aggrave pas.

Comptez sur notre détermination, Monsieur le Directeur, à tout mettre en œuvre pour que le CROUS de Strasbourg change de comportement à l'égard des étudiants étrangers et pour que plus jamais vous n'apportiez votre concours à une politique qui bafoue les traditions d'accueil et les valeurs humanistes de notre université et de notre ville.

**Liste des signataires :** UNEF, SUD Etudiants, UDEES, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SUD Education UDS, SNPRES-FO, SNTRS-CGT, SES-CGT, CGT CROUS, SGEN-CFDT Uds, Collectif des Contractuels et Vacataires de l'Uds (CONVACS), Le Parti de Gauche 67, PCF 67, MJS 67, NPA 67, Union des Etudiants Communistes (UEC), Justice et Libertés, Ligue des Droits de l'Homme (section de Strasbourg).

(1) Motion du CA de l'Université de Strasbourg du 28-09-2010 (adoptée à l'unanimité) :

*Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg, informé des mesures de rétention administrative ou d'expulsion dont sont menacés plusieurs de ses étudiants, demande aux autorités préfectorales de reconsidérer ces mesures afin que ces étudiants soient traités avec dignité et puissent jouir de leurs droits à poursuivre leurs études à l'université. Il souhaite qu'un examen attentif et bienveillant des situations individuelles aboutisse à des mesures de régularisation. L'Université de Strasbourg, qui s'est bâtie sur un socle de valeurs humanistes, souhaite ainsi maintenir sa tradition d'accueil et d'ouverture aux étudiants étrangers.*